Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260414-2026_43_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, M. Eliott MAILLARD, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT,

Absents excusés :

- Mme Agnès LE CORRE a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU

Date de convocation : 31 mars 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 31
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°16
(2026/4/43) – DESIGNATION DU DELEGUE AU RESEAU VELO ET MARCHE
RAPPORTEUR : YANNICK SCANFF

Créé en 2025, le Réseau vélo et marche est né de la fusion de deux acteurs historiques des mobilités actives : le Club des villes et territoires cyclables et marchables et Vélo & Territoires. Depuis des décennies, ces deux organisations ont œuvré pour le développement des infrastructures cyclables et piétonnes, accompagnant collectivités et territoires dans leurs engagements en faveur de mobilités plus durables.

Aujourd'hui, ce réseau rassemble plus de 450 collectivités, de la commune à la région qui en œuvrent pour une vision commune : faire du vélo et de la marche des priorités pour tous, partout en France.

La mission de l'association est de soutenir la transition vers des modes de déplacement durables et inclusifs, en intégrant pleinement le vélo et la marche dans les politiques publiques.

Association de loi 1901, le Réseau vélo et marche s'appuie sur une instance politique et stratégique – le Conseil d'administration et une instance fonctionnelle – l'équipe. Ces piliers préparent les travaux

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260414-2026_43_D-DE

de l'assemblée générale qui rassemble chaque année l'ensemble des adhérents en marge d'un événement porté par l'association.

Ainsi, le Réseau vélo et marche fédère désormais un large écosystème de collectivités, d'associations et d'acteurs engagés, avec une ambition commune : faire du vélo et de la marche des modes de déplacement incontournables du quotidien, accessibles à toutes et tous.

Par délibération n° 2003/3/47 du 28 mars 2003, la commune de Saint-Avé a adhéré pour la première fois au Club des Villes et Territoires Cyclables et a renouvelé son adhésion chaque année.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner le représentant de la commune au sein de ce club.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'adhésion de la collectivité au réseau vélo et marche et son engagement dans le développement des mobilités actives,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : DESIGNE pour représenter la commune de Saint-Avé au sein du Réseau Vélo et Marche :

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Liste « Saint-Avé Autrement »	Liste « Protégeons Saint-Avé »
Yannick SCANFF		Ronan LE SANT

Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages exprimés : 33

	Voix
Liste « Saint-Avé Solidaire et Durable »	28
Liste « Saint-Avé Autrement »	
Liste « Protégeons Saint-Avé »	4

M. Yannick SCANFF est déclaré délégué titulaire.

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 10 avril 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890